Modèle à adapter n° 07-A-MOD5 - CDG 53 – (janvier 2025)

**Arrêté n° \_\_\_ portant sanction disciplinaire du 1er groupe : exclusion temporaire de fonctions de \_\_\_\_ jours *(maximum 3 jours)* de *M./Mme* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *(grade)***

 **(agent titulaire)**

***Les mentions en bleu constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés le cas échéant.***

*Le Maire, (le Président),*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L533-1 à L533-3,*

*Vu le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 modifié, relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,*

***Le cas échéant pour un fonctionnaire stagiaire****: Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale,*

*Considérant qu'il est reproché à M./Mme ……………………………… d'avoir manqué à l'obligation professionnelle de …………………………………………………………… (exposer les faits) auxquelles est soumis tout agent public,*

*OU*

*d'avoir commis (préciser les faits constitutifs de la faute)……………………………………………………………………,*

*Considérant que M./Mme ………………………… a été informé(e) de son droit à communication de son dossier et de la possibilité de se faire assister par un ou plusieurs conseils de son choix, de présenter des observations et de son droit de se taire,*

*Considérant que M./Mme ……………… a pris connaissance de son dossier (éventuellement) et a été invité(e) à venir présenter ses observations le……………,*

**arrête :**

**Article 1 : Objet**

Une exclusion temporaire de fonctions de …….. jours *(3 jours maximum)*, sanction du 1er groupe figurant à l’article L533-1 du code général de la fonction publiqueest infligée à *M./Mme..., grade ...*

*Le* ***cas échéant pour un stagiaire****: Une exclusion temporaire de fonctions de ….. jours (3 jours maximum), figurant à l'article 6 du décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992, est infligée à M./Mme..., grade ...*

***Rappel :***

*L'exclusion temporaire de fonctions peut être assortie* ***d'un sursis total ou partiel*** *(exemple : 3 jours d’exclusion dont 1 avec sursis).*

***Le cas échéant, si l’autorité souhaite infliger une exclusion temporaire avec du sursis :***

*Le fonctionnaire est dispensé définitivement de l'accomplissement de la partie de la sanction pour laquelle il a bénéficié du sursis, si, pendant une période de cinq ans après le prononcé d'une exclusion temporaire de fonctions, il n'a fait l'objet d'aucune autre sanction que l'avertissement ou le blâme. Cette période est réduite à trois ans à compter du prononcé d'une exclusion temporaire de fonctions du premier groupe. L'intervention d'une exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de trois jours ou d'une sanction disciplinaire du deuxième ou troisième groupe durant cette même période entraîne la révocation du sursis.*

**Article 2 : Date d’effet**

La sanction visée à l'article 1er ci-dessus prend effet du ………………….. au ……..……………… (inclus). Cette période n’entre pas en compte pour le calcul de l’ancienneté pour l’avancement et la retraite.

**Article 3 : Effets de la sanction**

Pendant cette durée, une retenue de .... /30ème est opérée sur la rémunération de *M./Mme* …………………………………

**Article 4 : Effacement de la sanction**

L'exclusion temporaire de fonctions est inscrite au dossier de l’agent.  La sanction est effacée automatiquement du dossier au bout de trois ans, si aucune sanction n'est intervenue pendant cette période.

**Article 5** **:** **Exécution**

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne, M. le Comptable de la collectivité et à l’intéressé(e).

Fait à ......................... le ................................

Le Maire *(ou le Président)*

Le Maire *(ou le Président*),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :